

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

**Du 16 mai 2013**

**Présents** : Christian VERGNES, Maire, Christophe ALARY, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Annie COSTES, Patrick CROUZET, Alain CROZES, Isabelle ENGELVIN, Jean-Paul GARY, Patricia LAUR, Amandine MAGNIETTE, David MAZARS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

**Absents excusés** : Michel COUFFIGNAL (pouvoir à Alain CROZES), Eric PRATMARTY (pouvoir à Marie-Hélène BASTIDE), Benoît RIGAL, Sandrine ROELS.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

**L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :**

- 1) Diagnostic éclairage public : présentation par le SIEDA du rendu de l'étude,
- 2) Aménagement de village de Magrin : avenant au marché de maîtrise d'oeuvre,
- 3) Aménagement de toilettes accessibles aux handicapés dans les salles des fêtes : demande de subvention Région,
- 4) Représentation de la Commune au Conseil Communautaire pour le prochain mandat,
- 5) Adoption du marché triennal pour les travaux de voirie dans le cadre du groupement de commandes de la Communauté de Communes,
- 6) Personnel : création de postes, mise en concurrence par le Centre de Gestion du contrat groupe des risques statutaires,
- 7) Ecoles : voyages éducatifs,
- 8) Cimetière : rétrocession de concession,
- 9) Acceptation de divers dons,
- 10) Budget Assainissement : remboursement temps «employés » à la Commune,
- 11) Questions diverses.

## **1) Diagnostic de l'éclairage public : présentation de l'étude réalisée par le SIEDA**

M. le Maire accueille et remercie Céline TRUEL et Stéphan CHAUZY du SIEDA qui vont effectuer un compte-rendu du diagnostic qu'ils viennent de réaliser sur l'éclairage public de notre Commune.

Une présentation « power-point » est projetée et sera transférée aux élus.

A l'issue de cette présentation, il est demandé aux intervenants du SIEDA de faire un point et une proposition chiffrée de ce qui pourrait être amélioré sur ces installations à hauteur de l'inscription budgétaire 2013, soit 11 000 euros, en privilégiant les aménagements sécuritaires.

## **2) Aménagement du village de Magrin : avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

Le marché de maîtrise d'oeuvre signé avec M. POUX, architecte, associé au cabinet de géomètres LBP Etudes et Conseils, comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle délimitée chacune par un périmètre géographique.

Aujourd'hui, la tranche ferme est lancée. La tranche conditionnelle nécessitera, en temps voulu, un affermissement pour sa réalisation.

## **3) Aménagement des toilettes accessibles aux handicapés dans les salles des fêtes : demande de subvention Région**

Pour mémoire, un dossier de demande de subvention a été déposé en Préfecture qui a accordé la somme de 4 900 euros (20 % sur 24 500 euros d'estimation de l'architecte).

La Région ayant mis en place un programme d'aide en faveur de ce type de travaux, M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de cette instance qui pourrait accorder une aide de 25 %. Accord du Conseil Municipal

## **4) Représentation de la Commune au conseil communautaire pour le prochain mandat.**

La Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, destinées à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : une procédure de droit commun ; une procédure reposant sur un accord local.

Les règles de répartition des sièges au sein des EPCI sont basées sur 3 principes généraux : la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune ; chaque commune dispose au moins d'un siège ; aucune commune ne peut disposer de la moitié des sièges.

Répartition par accord local :

Aux termes de l'article L5211-6-1 du CGCT, dans les communautés de communes, les communes peuvent par accord obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population), bénéficier d'un maximum de 25 % de sièges supplémentaires en sus de l'application des règles du tableau et d'un siège minimum par commune.

Répartition à défaut d'accord :

S'appliquent, les règles fixées au II et III de l'article 9 de la loi du 16 décembre 2010. Dans ce cas, la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le représentant de l'Etat selon les modalités de l'article L5211-6-1, alinéas II à VI (représentation proportionnelle à la plus forte moyenne).

S'agissant de la communauté de communes Viaur Céor Lagast, Monsieur le Maire précise que la répartition des délégués, à défaut d'accord, est la suivante :

Nom de la Commune	Population municipale 2013	Répartition
AURIAC-LAGAST :	241	1 délégué
CALMONT :	2001	8 délégués
CASSAGNES-BEGONHES	903	3 délégués
COMPS LA GRAND VILLE	542	2 délégués
SAINTE JULIETTE SUR VIAUR	537	2 délégués
SALMIECH	731	3 délégués
Total :	4955	19 délégués

Cette répartition comporte plusieurs inconvénients :

- le nombre de délégués communautaires est fortement réduit : 19 contre 31 actuellement
- AURIAC-LAGAST n'est représentée que par un seul délégué.

Aussi, le Bureau de la Communauté de Communes dans lequel sont représentées toutes les Communes, après en avoir longtemps débattu, tout en étant conscient que ce n'est pas la solution

idéale, propose la répartition suivante fondée sur un accord local ( $19 + 25 \% = 23,75$ , arrondis à l'inférieur soit 23 délégués à répartir) :

AURIAC-LAGAST :	2 délégués
CALMONT :	7 délégués
CASSAGNES-BEGONHES	4 délégués
COMPS LA GRAND VILLE	3 délégués
SAINTE JULIETTE SUR VIAUR	3 délégués
SALMIECH	4 délégués
Total :	23 délégués

Il est à noter que dans cette répartition, CALMONT renonce à un délégué et les 5 autres Communes gagnent un délégué.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'adopter le nombre et la répartition des délégués au Conseil communautaire, tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014, de la manière suivante :

AURIAC-LAGAST :	2 délégués
CALMONT :	7 délégués
CASSAGNES-BEGONHES	4 délégués
COMPS LA GRAND VILLE	3 délégués
SAINTE JULIETTE SUR VIAUR	3 délégués
SALMIECH	4 délégués
Total :	23 délégués

## **5) Adoption du marché triennal de voirie dans le cadre du groupement de commandes de la Communauté de Communes**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de groupement de commandes signée avec la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast et les communes d'Auriac-Lagast, Cassagnes-Bégonhès, Comps Lagrand'ville, Ste-Juliette sur Viaur, Salmiech, entérinée pour notre Commune par la délibération du 25 janvier 2013.

Un appel d'offres a été lancé et la commission d'examen des offres prévue dans la convention s'est réunie et propose un classement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les marchés à passer avec les entreprises arrivées en tête de classement.

Le Conseil Municipal, vu le classement proposé des offres, opéré par la Commission qui a procédé à leur ouverture et à leur analyse, décide :

- D'adopter le marché à bons de commandes , lot 1, « terrassement et assainissement » en vue de réaliser des travaux de voirie en 2013, 2014, 2015, conjointement avec les Communes d'Auriac-Lagast, Cassagnes-Bégonhès, Comps Lagrand'ville, Ste-Juliette sur Viaur, Salmiech et Calmont, à passer avec l'entreprise BRUEL TP et dont le montant du détail estimatif – qui représente une année prévisionnelle moyenne de commande - s'élève à 55 570.40 euros HT.
- D'adopter le marché à bon de commandes, lot 2, « renforcement des corps de chaussée et revêtements », en vue de réaliser des travaux de voirie en 2013, 2014, 2015, conjointement avec les Communes d'Auriac-Lagast, Cassagnes-Bégonhès, Comps Lagrand'ville, Ste-Juliette sur Viaur, Salmiech et Calmont, à passer avec l'entreprise COLAS SUD OUEST et dont le montant du détail estimatif – qui représente une année prévisionnelle moyenne de commande – s'élève à 271 509 euros HT.

## **6) Personnel : création de postes ; mise en concurrence par le Centre de Gestion du contrat groupe risques statutaires,**

M. le Maire propose à l'assemblée le recrutement de deux emplois saisonniers (15 jours de travail chacun au mois d'août) afin d'effectuer des travaux de peinture et de lavage de mobilier des salles des fêtes. Ont été retenus Melle Ludivine SAVY et M. Thomas GARRIC.

M. le Maire propose également de stagiariser Mme PONS sur son poste d'aide maternelle à l'école de Magrin (27 h 20/hebdo) : en effet, les effectifs de cette école ont été analysés et ils semblent stables pour les années à venir. Cette personne pourra donc ainsi valider son concours d'ATSEM qu'elle vient d'obtenir.

Enfin, en matière de gestion de personnel, le Centre de Gestion nous propose de délibérer pour pouvoir participer à la mise en concurrence qu'ils vont organiser pour conclure un contrat en matière d'assurance pour les risques statutaires du personnel. Il est précisé que la Commune gardera le choix, à l'issue de la consultation, d'adhérer ou non au contrat groupe.

Accord du Conseil Municipal pour ces trois délibérations.

## **7) Ecoles : voyages éducatifs**

☐ L'école Marie-Emilie de Ceignac sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention pour la classe découverte qu'ils organisent en juin à Barcelone. Le Conseil Municipal entérine le versement de cette

subvention (14 pour, 4 contre, 0 abstention) qui sera égal 576 euros (8 euros par enfant et par nuitée). Une délibération modificative du budget sera actée (crédits pris sur la part non affectée du compte 6574).

☒ Le Conseil Municipal confirme sa participation financière à hauteur de 50 % pour l'activité théâtre des deux classes de l'école de Ceignac.

## **8) Cimetière : rétrocession de concession**

M. le Maire fait part d'une demande de rétrocession de caverne émanant d'un particulier, caverne achetée en 2007 au cimetière de Ceignac. Il est précisé que ce caverne est vide de toute urne.

Le Conseil Municipal accède cette demande ; les 2/3 du prix d'achat, soit 466 euros, seront remboursés à la personne, la part restante versée dans les caisses du CCAS ne pouvant lui être remboursée.

## **9) Acceptation de divers dons**

M. le Maire fait part d'un don de 50 euros émanant de Mme LOPES FARIA ; cette dernière a récupéré une ancienne porte de l'école de Magrin. Cette somme sera versée dans les caisses du CCAS.

L'association Objectif Jeunes qui est en train d'être dissoute a décidé de verser le solde de ses comptes dans les caisses de la Commune avec la condition que cette somme soit affectée à l'animation des jeunes.

Le Conseil Municipal valide l'acceptation de ces deux dons ainsi que leur affectation.

## **10) Budget assainissement : remboursement du « temps employés » à la Commune**

Comme chaque année, est portée sur le budget assainissement, en dépenses, une somme représentant le temps passé par les employés communaux en matière d'assainissement collectif, somme qui est reversée sur le budget de la Commune.

Une délibération doit entériner ce principe : accord du Conseil Municipal ; pour 2013 cette somme est de 7 600 euros.

## **11) Questions diverses**

→ **Demande de subvention du club de quilles pour l'organisation de la manifestation des 50 ans du club de Magrin-Parlan**

M. le Maire propose que la Commune prenne en charge les copies couleur qui ont été faites par le Club en mairie pour le lancement des invitations à hauteur de 150 euros ( facture de 190 euros [380 copies à 0.50 euros] – 40 euros représentant le forfait gratuit alloué à chaque association pour effectuer des copies en Mairie [forfait de 500 copies à 0.08 euros ) : accord du Conseil Municipal.

→ **Demande de subvention de l'association ARABESQUE qui dispense des cours de danse pour des enfants au-delà du CM** : MH BASTIDE indique que le principe adopté par la commission association est que la Commune subventionne des activités qu'il n'y a pas sur la Commune au travers d'une association, ce qui est le cas. C'est donc 180 euros ( 30 euros x 6 enfants) qui seront alloués à cette association.

→ **Achat d'une table de ping- pong extérieure** : MH BASTIDE indique que le CME déterminera la semaine prochaine l'emplacement de cette table.

MH BASTIDE propose aux élus pour le renouvellement des élus du CME qui doit avoir lieu en juin prochain de modifier les règles de participation ; en effet, jusqu'à présent pouvaient être candidats aux élections du CME, les enfants du primaire et les collégiens ; or, quand les collégiens arrivent en 4 et 3<sup>ème</sup> ils perdent de leur motivation et ne participent plus aux réunions.

MH BASTIDE propose donc de ne prendre que des enfants du primaire : cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

→ **Compte-rendu des commissions « patrimoine » de la Communauté de Communes** : l'organisation des journées du patrimoine restent inchangée ; par contre, la commission a décidé de programmer d'autres dates autour d'un sujet « patrimoine » afin que les membres de cette commission et toutes les personnes qui participent aux journées du patrimoine puissent profiter d'autres animations qui seront réalisées sur les 6 communes et qui seront ouvertes à tous.

→ M. le Maire propose aux élus, à la demande de M. FAU, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art en Aveyron, qui est venu dernièrement à la Basilique de Ceignac pour le retour d'une partie du groupe de statues du Prince Palatin, de **proposer à la prochaine commission départementale l'inscription du « baptistère » au titre des monuments historiques**. Le baptistère est un mobilier en bois du 17<sup>ème</sup> siècle avec deux peintures sur les deux portes extérieures, l'une représentant la « Résurrection du Christ » , la deuxième « son baptême ».

Accord du Conseil Municipal.

→ Pour information, **un géomètre du Centre des Impôts est en train d'effectuer une tournée de mise à jour du cadastre** du 14 mai et ce pour un mois.

→ **L'animatrice, Stéphanie PRATMARTY, sera absente à compter du 14 juin** et ce pendant un mois et demi : un point a été fait sur toutes les animations prévues pendant ce laps de temps ; subsiste un problème d'accompagnement pour le 26 juin (pêche) : MH BASTIDE devant également s'absenter à cette période, Patricia LAUR se propose d'accompagner l'animateur de la Fédération de Pêche.

→ M. le Maire fait part aux élus d'une documentation sur le logement indigne, ramenée par Annie COSTES suite à une réunion d'information de l'ADIL. Ce document est à la disposition des élus en Mairie.

→ **Rythmes scolaires** : M. le Maire se propose de voir M. DAURES avant de fixer une première réunion qui pourrait rassembler les élus et les enseignants (si possible avant le 7 juin).

→ **Point sur les chantiers en cours** :

☒ **Cantine- garderie à Ceignac** : les travaux intérieurs avancent péniblement ; le choix des couleurs pour les sols et murs a été arrêté en collaboration avec le personnel ; l'entreprise REY est en train de mettre en forme le parking ; l'escalier de liaison cantine via école est supprimé et remplacé par une rampe d'accès ; faire un point sur les fournitures et le mobilier à commander ;

☒ **Club house à Magrin** : le poteau téléphonique a été tombé aujourd'hui ; COLAS doit prochainement réaliser le goudron, les menuiseries doivent être posées prochainement ; le sol est terminé ; France Télécom raccorde demain matin le téléphone.

☒ **Salle des fêtes de Milhac** : le gros- œuvre est terminé ; on attend la charpente.

☒ **Aménagement espace public de Calmont** : le mur entre la propriété POUGET et le chemin piétonnier est terminé ; la mise à niveau des terrains POUGET et de l'espace communal doit être réalisé afin de permettre à M. PEGORIER de terminer le mur de clôture.

☒ **Sonorisation du village de Ceignac** : on attend des modèles d'haut-parleur de l'entreprise BELET.

☒ **Réseau chaleur bois Ceignac** : la consultation des bureaux d'étude a été lancée ; les plis doivent être remis le 21 mai en Mairie et seront ouverts le 22 mai à 10 h en Mairie.

Nicolas VIDAL émet l'idée de récupérer le bois d'élagage des haies pour alimenter la chaudière : soumettre cette idée au bureau d'étude.

M. le Maire indique qu'ERDF va créer une nouvelle structure suite à la récupération des concessions des barrages, structure qui pourra amener un concours financier pour un tel projet.

→ **Projet de vente de la balayeuse** à la Communauté de Communes : un essai a été effectué en présence de représentants de toutes les Communes de la Com Com : il n'a pas été très concluant ! Ce qui n'a pas empêché pas mal de communes de vouloir l'essayer sur leur territoire ! Affaire à suivre.

→ **Les actes notariés** concernant l'échange avec l'association St Jean (bâtiment WC publics contre terrain derrière le monument aux morts) a été signé ; même chose pour le terrain qui supporte le PASA.

Le raccordement de cette zone sur le futur échangeur a fait l'objet d'une réunion avec les élus de l'agglomération ruthénoise : un accord de principe a été donné sur cet aménagement ; un géomètre peut donc travailler sur ce projet.

→ **Terrain de la Sarrade** : la Communauté de Communes va réaliser une étude d'aménagement de ce terrain avec le projet d'installer la scierie GARRIC de Baraqueville sur un terrain d'environ 15 000 m<sup>2</sup> ; 2 autres lots pourraient être envisagés (11 000 m<sup>2</sup> + 3 000 m<sup>2</sup>).



→ **Projet de vente du bar SAHUC à Ceignac** : sans solution pour une reprise totale du bâtiment, la famille SAHUC envisage de cesser l'activité après la fête du mois d'août.

→ **Voici les prochaines réunions :**

☒ assemblée générale d'Antenne Solidarité Lévézou Ségala : 23/05 de 14 h à 17 h à Cassagnes : A COSTES y participera,

☒ conseil communautaire le 28/05 à 20 h 30 à Cassagnes,

☒ réunion d'adjoints le 29/05 à 9 h en Mairie,

☒ assemblée générale de l'ADMR de Luc le 29/05 à 18 h à La Primaube : A COSTES y participera,

☒ Conseil Municipal : 13/06 à 20 h 30 à Calmont,

☒ Réunion de sensibilisation pour le tri : 19/06 à 20 h 30 à Calmont.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 0 h.